



Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
Amériques

## 169<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Session virtuelle, 24 septembre 2021*

---

*Point 3.6 de l'ordre du jour provisoire*

CE169/6  
21 août 2021  
Original : anglais

**RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>I.</b>	<b>Le Comité d’audit de l’OPS</b> .....	3
	Rôle et fonction du Comité d’audit.....	3
	Période couverte par le rapport.....	4
<b>II.</b>	<b>Questions relatives aux enquêtes</b> .....	5
<b>III.</b>	<b>Sécurité informatique</b> .....	6
<b>IV.</b>	<b>Viabilité de l’assurance maladie après la cessation de service (ASHI)</b> .....	7
<b>V.</b>	<b>Services d’évaluation</b> .....	8
<b>VI.</b>	<b>Gestion du risque institutionnel et système d’information pour la gestion du BSP</b> .....	8
<b>VII.</b>	<b>Questions d’audit interne</b> .....	9
<b>VIII.</b>	<b>Questions d’audit externe</b> .....	12
<b>IX.</b>	<b>Conclusion</b> .....	14
<b>X.</b>	<b>Recommandations du Comité d’audit émises durant la période en question et principales recommandations en suspens émises lors des périodes précédentes</b> .....	14

## I. LE COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS

### Rôle et fonction du Comité d'audit

1. Le 49<sup>e</sup> Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a mis en place le Comité d'audit en 2009 aux termes de la résolution CD49.R2, *Création du Comité d'audit de l'OPS*. Le Comité a tenu sa première réunion en novembre 2010. Les membres du Comité d'audit sont nommés à titre personnel pour un maximum de deux mandats complets de trois ans chacun. Les membres actuels du Comité d'audit sont Martín Guozden, nommé en 2018 ; Alan Siegfried, nommé en 2019 ; et Clyde MacLellan, nommé en 2020. La présidence du Comité est assurée à tour de rôle sur une base annuelle par les trois membres. M. Siegfried est le Président actuel.

2. Le concept de comité d'audit constitue une meilleure pratique normale et reconnue internationalement à la fois dans le secteur privé et public, qui est maintenant bien établie dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité d'audit de l'OPS contribue à renforcer la gouvernance, la responsabilité, la transparence et l'administration générale de l'Organisation et aide le Directeur et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision. Pour en garantir l'efficacité, les membres du Comité d'audit de l'OPS sont des experts de la plus haute intégrité qui sont à la fois impartiaux et totalement indépendants de l'organisation qu'ils servent. Les trois membres actuels du Comité d'audit de l'OPS fournissent collectivement, entre autres, une expertise dans les processus de gouvernance et de responsabilité, de l'audit externe, de l'audit interne, du contrôle interne, de la gestion des risques, de la gestion des risques, de la gestion et des rapports financiers, de la comptabilité, du suivi et de l'évaluation, de la planification et la budgétisation, ainsi que de l'éthique et de l'intégrité. Les trois membres ont tous une vaste expérience de haut niveau au sein du système des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux et nationaux du secteur public. Leur seul lien avec l'OPS est le Comité d'audit, et ils ne reçoivent aucune rémunération pour leur travail en dehors des frais de déplacement.

3. Conformément à son mandat, le Comité d'audit conseille le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) ainsi que les États Membres de l'OPS par l'entremise du Comité exécutif. Les travaux du Comité sont menés conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationalement reconnues. Il se réunit normalement deux fois par an pour une réunion de deux jours, au cours de laquelle il rencontre le Directeur, la Haute direction et d'autres membres du personnel, ainsi que le vérificateur général et le commissaire aux comptes. En outre, le Comité examine les documents et les politiques qui lui sont fournis lors de ses réunions, reçoit des informations et des présentations, et tient des séances à huis clos, exécutives ou privées avec certains présentateurs sans la présence des membres de la Direction. Il peut, si nécessaire, se rendre dans les bureaux de représentant de l'OPS/OMS et les centres panaméricains. Aucune visite de ce type n'a été effectuée au cours de la période couverte par le présent rapport. C'est en mars 2013 que le Comité d'audit s'est rendu dans un bureau de représentant de l'OPS/OMS ou dans un centre panaméricain pour la dernière fois.

4. Un aspect important du Comité d'audit tient au fait qu'il n'a qu'un rôle consultatif et qu'il ne mène pas d'enquêtes ni d'audits externes ou internes. Il n'est pas responsable du fonctionnement ou de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion financière ou des risques, ni d'aucun des autres domaines d'activité qu'il examine. Le Comité d'audit ne se substitue pas aux fonctions du Directeur ou du Comité exécutif ou de son Sous-comité du programme, du budget et de l'administration.
5. Le Comité d'audit examine régulièrement son mandat pour s'assurer qu'il est à jour et conforme aux meilleures normes et pratiques des comités d'audit ou de contrôle d'organisations similaires au sein du système des Nations Unies.

### **Période couverte par le rapport**

6. Le présent rapport annuel couvre les activités du Comité d'audit lors de sa 20<sup>e</sup> session en décembre 2020 (session d'automne) et sa 21<sup>e</sup> session en avril 2021 (session de printemps). Compte tenu des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19, ces deux sessions se sont tenues virtuellement.
7. En règle générale, pour chaque réunion, un ordre du jour est convenu et un calendrier établi pour les sessions ouvertes et fermées (ces dernières pour discuter de questions confidentielles et sensibles). Après chaque réunion, le Comité d'audit prépare un compte rendu avec des commentaires et des recommandations à l'intention du Directeur. Un rapport annuel est préparé pour être soumis au Comité exécutif lors de sa réunion de juin chaque année. Ce rapport est un bref résumé des principaux sujets et questions qui ont été discutés et contient ce que le Comité d'audit considère être ses constatations et recommandations les plus importantes.
8. De 2015 jusqu'à sa 21<sup>e</sup> session en avril 2021, le Comité d'audit a formulé 72 recommandations à l'intention du BSP, dont 58 avaient été clôturées avant la 167<sup>e</sup> session du Comité exécutif (CE167). Le Comité d'audit a reconnu le travail effectué par la Direction et a accepté de clôturer neuf autres recommandations au cours de la période couverte par le présent rapport, en précisant les actions nécessaires pour parvenir à ce résultat. Le Comité d'audit a également invité le BSP à demander des éclaircissements concernant les recommandations lorsque cela s'avère nécessaire. Le BSP a pris note de l'état actualisé des recommandations, qui est reflété dans le tableau ci-après.

**Tableau 1. État des recommandations formulées par le Comité d’audit depuis 2015**

Année de formulation	Recommandations				
	Formulées à partir du CE167	Clôturées à partir du CE167	Formulées au cours de la période	Clôturées au cours de la période	Ouvertes lors du CE169
2015	14	14	-	-	-
2016	14	14	-	-	-
2017	21	20	-	1	-
2018	14	10	-	4	-
2019	8	-	-	4	4
2020	-	-	1	-	1
2021	-	-	2	-	2
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>7</b>

**Note :** quatre recommandations ont été combinées/suivies avec d’autres recommandations. Ces recommandations n’ont été comptées qu’une seule fois.

9. Le Comité d’audit a clôturé six recommandations au cours de sa 20<sup>e</sup> session et trois recommandations au cours de sa 21<sup>e</sup> session.

## II. QUESTIONS RELATIVES AUX ENQUÊTES

10. L’inspecteur en chef a fait au Comité d’audit une présentation générale sur le travail du Bureau des enquêtes, qui comprenait des statistiques sur les enquêtes, les activités de sensibilisation, les réalisations et les défis, l’achèvement d’un profil de risque de fraude dans le domaine des demandes de remboursement de l’assurance-maladie, ainsi que les prochaines étapes pour le Bureau des enquêtes. Le nombre de rapports de fraude a fortement diminué, passant de 15 en 2018 et 2019 à seulement deux en 2020, ce qui est attribué à la réduction des demandes de remboursement de frais de voyage et d’assurance-maladie du personnel en 2020. Le Comité d’audit a posé des questions sur la date prévue d’achèvement de la mise à jour du mandat du Bureau des enquêtes et du protocole d’enquête, qui sont en cours depuis 2018. Le Comité d’audit a été informé que les travaux sur le protocole d’enquête sont toujours en cours, dans l’attente de l’examen du protocole d’enquête par le Système d’intégrité et de gestion des conflits (SIGC).

11. Tout en appréciant la présentation faite par l’inspecteur en chef sur les activités du Bureau des enquêtes en 2020, le Comité d’audit attend avec intérêt de recevoir le mandat révisé du Bureau des enquêtes lors de sa prochaine session, et par la suite le protocole d’enquête pour commentaires par le Comité d’audit.

### III. SÉCURITÉ INFORMATIQUE

12. Comme l'a demandé le Comité d'audit lors de sa 20<sup>e</sup> session, le BSP a présenté une mise à jour des mesures de sécurité informatique, y compris : *a)* les améliorations apportées au tableau de bord des mesures de sécurité informatique, *b)* les mesures prises par le BSP pour renforcer la sensibilisation à la sécurité et la conformité à l'échelle de l'Organisation depuis la session précédente, et *c)* les améliorations à venir en matière de sécurité. Le BSP a indiqué que l'OPS a conservé la meilleure note du programme de préparation en cybersécurité parmi les agences du système des Nations Unies. Le Comité a considéré la présentation comme une bonne indication des progrès continus en matière de cybersécurité, notant les évolutions positives du tableau de bord. Des informations supplémentaires ont été demandées concernant les mesures prises pour devancer les menaces émergentes en matière de cybersécurité, ainsi que l'investissement financier du BSP dans la sécurité informatique.

13. Le BSP a informé le Comité d'audit des nouvelles technologies introduites pour faire face à l'évolution des menaces de cybersécurité, tant internes qu'externes, telles que la mise en œuvre d'un outil de gestion de l'accès privilégié, ainsi que la collaboration avec d'autres agences des Nations Unies pour échanger des informations opportunes relatives aux menaces de cybersécurité et à la réponse aux incidents. En ce qui concerne le financement, la Direction a indiqué au Comité d'audit que l'amélioration de son infrastructure de technologie de l'information (TI) est une priorité absolue pour le BSP, en particulier la mise à jour de son équipement informatique, l'augmentation du nombre de dispositifs cryptés et la mise en œuvre d'applications de sécurité supplémentaires. Un plan et un budget ont été préparés pour mener à bien ce travail. Le BSP espère que la plupart des appareils seront mis à jour et cryptés d'ici la fin de la période biennale 2022-2023, en supposant que les fonds identifiés dans le budget proposé soient reçus. Le Comité d'audit a apprécié les commentaires du BSP et a encouragé la poursuite de l'élaboration du tableau de bord.

14. En ce qui concerne le degré d'assurance indépendante sur les processus informatiques, le BSP a indiqué au Comité d'audit qu'un examen externe a été réalisé par le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) en 2015. Depuis lors, d'autres évaluations ciblées ont été réalisées, notamment des exercices de pénétration effectués en juillet 2020 et un examen externe de la sécurité concernant la mise en œuvre au BSP du service de Microsoft pour le stockage en nuage. Le Comité a souligné la valeur d'examen complets sur une base périodique en tant que mécanisme efficace pour identifier les lacunes et les vulnérabilités à travers un ensemble plus large d'assurances.

15. Le Comité a réitéré sa demande de recevoir des mises à jour sur la sécurité informatique à chaque session et a souligné l'importance de la surveillance à distance de tous les appareils utilisés pour le télétravail afin d'éviter les incidents de cybersécurité et les fuites de données.

**Recommandation 1. Le Comité d'audit recommande que le Bureau de l'audit interne facilite une évaluation externe indépendante de la sécurité informatique afin de renforcer l'indépendance et l'objectivité du processus.**

#### **IV. VIABILITÉ DE L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE**

16. Le Comité d'audit a reçu une mise à jour sur les travaux en cours menés par l'OPS et l'OMS pour faire face aux risques liés à l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI, selon le sigle anglais). Le Comité d'audit a été informé que le passif de l'ASHI avait augmenté de manière significative ces dernières années, principalement en raison d'une évolution défavorable des taux d'intérêt du marché. À la demande du Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS, l'OPS travaille à l'élaboration d'un plan combinant la réduction du coût des demandes de remboursement et l'augmentation des cotisations. Ce plan a été présenté au Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel lors de la réunion d'avril 2021.

17. Le Comité d'audit a été informé que le plan prévoit de combiner une réduction des coûts des demandes de remboursement et une augmentation des cotisations afin de réduire le montant du passif non provisionné de l'ASHI. Ce plan comprend les mesures suivantes pour réduire les coûts et augmenter les recettes : a) un nouveau contrat d'assurance-maladie avec un tiers administrateur pour les demandes de remboursement aux États-Unis, b) l'inscription obligatoire de tous les membres admissibles aux parties A et B de Medicare et c) un taux de remboursement plus faible des demandes de remboursement pour des prestataires hors réseau. Le Directeur de l'Administration a expliqué que le BSP pensait avoir une idée plus précise de l'impact de ces mesures d'ici à la fin de 2021. D'autres mesures, telles que la mise en œuvre d'un nouveau tiers administrateur dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ont également été identifiées. Le BSP a l'intention de présenter ces nouvelles mesures au Comité de contrôle mondial de l'assurance-maladie du personnel de l'OMS en 2021.

18. Le Comité d'audit a posé des questions concernant le processus d'investissement et les frais généraux de 10 % sur les contrats des collaborateurs occasionnels. Le Directeur de l'Administration a expliqué que les fonds du BSP sont gérés par le comité d'investissement de l'OMS conformément aux lignes directrices de l'OMS en matière d'investissement. En ce qui concerne les contrats des collaborateurs occasionnels, le BSP a expliqué que les 10 % de frais généraux sont équivalents au prélèvement en rapport avec l'occupation des postes sur les contrats du personnel et visent à recouvrer les coûts liés à l'emploi du personnel.

19. Le Comité d'audit a pris note des commentaires du BSP et a apprécié la présentation du plan visant à assurer la viabilité de l'ASHI. Reconnaisant les difficultés à maintenir les régimes de prestations des employés, le Comité d'audit a salué les efforts déployés par le BSP pour faire face au passif de l'ASHI et a demandé qu'une mise à jour montrant l'impact des mesures susmentionnées lui soit présentée lors de sa prochaine session.

**Recommandation 2. Le Comité d’audit recommande que le Comité consultatif de l’assurance-maladie du personnel soumette une analyse concernant la viabilité de l’ASHI.**

## **V. SERVICES D’ÉVALUATION**

20. À compter du 16 juillet 2020, le Bureau de contrôle interne et services d’évaluation a été renommé Bureau de l’audit interne (OIA), étant donné que la fonction d’évaluation précédemment attribuée à l’ancien Bureau de contrôle interne et services d’évaluation a été transférée au Département de la planification et du budget, renommé par la suite Département de la Planification, du Budget et de l’Évaluation. L’objectif était de contribuer à garantir que l’évaluation soit incluse dans le cycle de planification du BSP. Cette décision permettra au BSP d’utiliser les résultats des évaluations futures de manière active.

21. Le BSP a informé le Comité d’audit que l’intention était d’avoir un membre du personnel dédié et de s’appuyer sur une capacité d’évaluation externe indépendante. Le Comité d’audit a apprécié les informations reçues et a indiqué qu’il attendait avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires sur cette question lors de sa prochaine session.

## **VI. GESTION DU RISQUE INSTITUTIONNEL ET SYSTÈME D’INFORMATION POUR LA GESTION DU BSP**

22. Le BSP a présenté au Comité d’audit une mise à jour des progrès réalisés en ce qui concerne les deux recommandations en suspens relatives à la gestion du risque institutionnel. Le BSP a indiqué que la Haute direction a terminé son examen des principaux risques institutionnels en novembre 2020, après avoir examiné six domaines de risque et déterminé leurs niveaux de risque respectifs. Ces domaines de risque ont ensuite été classés par ordre de priorité afin d’éclairer la prise de décisions stratégiques concernant la tolérance au risque. Le BSP a également fourni une formation supplémentaire à l’équipe en Haïti et a travaillé à l’élaboration d’un plan d’action, qui a été mis en œuvre par le Représentant de l’OMS/OPS à Haïti.

23. À la suite de cette présentation, le Comité d’audit a demandé des précisions sur la méthodologie utilisée pour les déclarations sur la propension au risque et sur les prochaines étapes du processus. Le BSP a expliqué que la méthodologie est fondée sur les lignes directrices du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies visant à aider les organisations membres à évaluer leurs niveaux de propension au risque et à élaborer des déclarations de propension au risque.<sup>1</sup> Sur la base de cet exercice, le BSP procède actuellement à la mise à jour de l’ensemble des risques institutionnels pour la période biennale 2022-2023.

---

<sup>1</sup> Voir *Guidelines on Risk Appetite Statements* CEB/2019/HLCM/26 CEB/2019/HLCM/26 entérinées par le Comité de haut niveau sur la gestion lors de sa trente-huitième session. Disponible en anglais sur : <https://unsceb.org/guidelines-risk-appetite-statements>.

24. Le Commissaire aux comptes et le vérificateur général ont fait part de leurs observations concernant la deuxième ligne de défense. Dans l'examen de la gestion des risques au niveau local, le Commissaire aux comptes a noté qu'il estimait qu'un soutien sous forme de sessions de formation sur l'utilisation et l'application des outils de gestion des risques au niveau local pourrait constituer un mécanisme pour renforcer la deuxième ligne de défense. Dans le cadre de son travail d'audit, il examinera cette initiative plus avant à l'avenir. Le vérificateur général a déclaré que, bien que toutes les recommandations en suspens du dernier rapport d'audit interne sur Haïti aient été clôturées, l'audit de 2020 du bureau de représentant en Haïti a révélé une détérioration de nombreux contrôles internes au cours des deux dernières années, principalement due à des facteurs locaux.

25. Le Comité d'audit a identifié l'importance d'un suivi continu en ce qui concerne les activités de gestion des risques, mais est convenu que les deux recommandations en suspens relatives à la gestion du risque institutionnel pouvaient être considérées comme clôturées.

26. Le BSP a également fourni au Comité d'audit une mise à jour sur l'état d'avancement de la feuille de route du système d'information pour la gestion du BSP (PMIS, selon le sigle anglais) ainsi que sur les progrès accomplis dans le traitement des recommandations en suspens depuis la session précédente. Ces dernières comprennent les efforts déployés par le BSP pour réduire la charge de travail liée aux tâches administratives, améliorer le système Workday et accroître l'utilisation de la numérisation dans les activités réalisées par le BSP. Le Comité d'audit a également reçu un résumé des recommandations de l'évaluation des services administratifs et de Workday réalisée par Accenture, ainsi que les réponses à ces recommandations et les mesures prises pour les mettre en œuvre.

27. En ce qui concerne les effets possibles de la situation financière actuelle de l'OPS, le BSP a souligné que la feuille de route du PMIS était financée par diverses sources de fonds alloués aux projets de technologie de l'information, y compris des fonds provenant du plan de travail biennal 2020-2021 approuvé et du Fonds directeur d'investissement. Ce financement a été approuvé par la Haute direction.

## VII. QUESTIONS D'AUDIT INTERNE

28. Au cours de la session de l'automne 2020, le vérificateur général a présenté une brève mise à jour de l'état d'avancement du *plan de travail du Bureau de l'audit interne (OIA)*. Le Comité d'audit a été informé que plusieurs rapports étaient encore en attente d'acceptation par le bureau de la Directrice ; toutefois, ils seront disponibles d'ici à la prochaine session du Comité d'audit. En réponse à une question du Comité d'audit, le vérificateur général a déclaré que le fait de nécessiter cette acceptation avant la publication d'un rapport était un obstacle à l'efficacité, et qu'il discuterait donc avec la Directrice du BSP de la possibilité d'éliminer cette étape du processus.

29. Le Comité d'audit a posé des questions sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'OIA. Le vérificateur général a confirmé qu'aucune mission spécifiquement liée à la COVID-19 n'a été réalisée en 2020 ; cependant, l'OIA en a prévu

pour 2021. Le vérificateur général a souligné le rôle du PMIS dans la facilitation des audits sur pièces des bureaux à distance puisque cela offre à l'OIA la possibilité de mener les contrôles au moyen du système au lieu de se rendre dans les bureaux de représentant.

30. En ce qui concerne le ***Rapport du Bureau de contrôle interne et services d'évaluation pour 2019*** (document CE167/8), le Comité d'audit a demandé si des conséquences spécifiques étaient prévues en cas de non-respect de la politique exigeant un préavis d'au moins dix jours pour les autorisations de voyage en mission et si des mesures avaient été prises par le BSP pour remédier à la culture de planification inadéquate des voyages au sein de l'Organisation. Le vérificateur général a expliqué que, bien qu'aucune conséquence spécifique n'ait été identifiée au moment de la rédaction du rapport, plusieurs mesures ont été prises depuis pour traiter de cette question. Le Directeur de l'Administration a fourni un exemple, notant que dans le cas de l'autorisation des voyages en mission, le processus d'approbation dans PMIS a été modifié pour exiger un préavis de plus de 14 jours pour l'achat de billets. Si les voyages en mission ne respectent pas cette norme, l'approbation de la Haute direction est désormais requise. Compte tenu des enseignements tirés de la COVID-19, le Directeur de l'Administration a fait remarquer que dans les cas où le préavis de 14 jours n'a pas été donné, la participation virtuelle pourrait être une option. La décision d'exiger que les chambres d'hôtel soient réservées par l'intermédiaire de l'agence de voyage de l'Organisation a également été identifiée comme une stratégie visant à empêcher le profit sur les indemnités journalières pour les hôtels.

31. ***Deux rapports d'audit interne*** ont également été discutés lors de la session avec le vérificateur général. Le premier rapport examiné était l'audit interne du bureau de représentant de l'OPS/OMS au Honduras et le second rapport examiné était l'audit interne des consultants, qui a identifié la nécessité d'une action urgente pour redéfinir le mécanisme de passation de contrat des consultants et améliorer le processus de sélection compétitif pour leur embauche.

32. Le Comité d'audit a été informé de l'état d'avancement des recommandations relatives à la ***Charte du Bureau de l'audit interne*** et à ***l'évaluation de la qualité de l'audit interne***. Constatant que la Charte s'écarte légèrement des normes de l'Institut des auditeurs internes en matière de rapports externes, le Comité a proposé des modifications aux paragraphes 30.1, 30.2, 40.6, 40.7 et 70 de la Charte d'audit telle que publiée dans le manuel électronique de l'OPS/OMS afin de mieux refléter le lien hiérarchique entre le Bureau de l'audit interne de l'OPS et le Comité d'audit. Les modifications proposées ont été examinées par le Conseiller juridique et approuvées par le vérificateur général. En conséquence, le Comité d'audit a considéré que la recommandation relative à la Charte était clôturée. S'agissant de l'évaluation de la qualité de l'audit interne, un seul point est resté en suspens, à savoir la migration de la documentation historique du Comité d'audit vers un site SharePoint.

33. Au cours de la session du printemps 2021, le vérificateur général a fait une brève mise à jour de ***l'état d'avancement du plan de travail de l'OIA pour 2021***. Au total, quatre missions thématiques ont été prévues pour 2021, ainsi que quatre audits de bureaux de représentant (Bolivie, Chili, Guyana et Pérou), dont deux (Bolivie et Chili) ont été lancés

au premier trimestre de l'année et étaient en cours en mars 2021. Le vérificateur général a informé le Comité d'audit qu'au cours du deuxième trimestre, l'OIA réaliserait les missions thématiques liées aux services partagés au sein du BSP et aux enseignements tirés de l'expérience de télétravail du BSP. Le Comité a demandé quels domaines d'activité, le cas échéant, le vérificateur général augmenterait si le Bureau de l'audit interne disposait de ressources illimitées. Le vérificateur général a répondu que des audits supplémentaires des bureaux de représentant seraient bénéfiques en termes de réduction de la période entre les audits et d'identification des tendances, étant donné la variation entre les pays dans les questions qui ont été identifiées en une seule année.

34. **Deux rapports d'audit interne** ont été discutés. En premier lieu, le Comité d'audit a examiné les résultats de l'audit interne du bureau de représentant de l'OPS/OMS au Nicaragua. Le second rapport examiné était l'évaluation des processus d'approbation et de supervision des projets financés par des contributions volontaires. Le Comité a demandé si le nouveau processus couvrait à la fois les contributions volontaires et les contributions volontaires nationales, et le Directeur de l'Administration a confirmé que c'était bien le cas. Il a également été demandé au vérificateur général de fournir des explications supplémentaires concernant l'absence de recommandations dans le rapport d'audit interne. En réponse, le vérificateur général a expliqué que le langage utilisé était conforme à la tendance des autres agences des Nations Unies à s'éloigner de recommandations prescriptives et à formuler plutôt des constatations pour faciliter la poursuite du dialogue et des plans d'action spécifiques. Il a été noté que l'OIA continuera à assurer le suivi des mesures prises pour donner suite aux six constatations du rapport.

35. En ce qui concerne le **projet de rapport du Bureau de l'audit interne pour 2020**, le Comité d'audit a observé que les constatations des audits des bureaux de représentant variaient considérablement d'un bureau à l'autre et s'est demandé s'il ne faudrait pas envisager une perspective plus globale sur la manière dont la Direction assure un suivi de la conformité dans les différents bureaux de représentant. Le Comité a également demandé dans quelle mesure la Direction édite le rapport. Le vérificateur général s'est dit d'accord avec l'observation du Comité d'audit et a fait référence à ce qu'il avait indiqué précédemment au sujet du nombre de missions dans les pays effectuées par l'OIA chaque année, notant qu'en raison de la petite taille de l'échantillon il était difficile de tirer des conclusions générales pour une année donnée. Le vérificateur général a confirmé qu'aucune modification stylistique de son rapport annuel proposée par le BSP n'a été apportée sans son approbation préalable.

36. Le Comité d'audit a été satisfait des commentaires du vérificateur général et du BSP et a exprimé son appréciation pour les présentations informatives.

**Recommandation 3. Le Comité d’audit recommande que le Bureau de l’audit interne inclue dans son plan d’audit pour 2022 un audit des processus de deuxième ligne de défense concernant différents domaines de gestion, ainsi que les bureaux de représentant de l’OPS/OMS.**

## VIII. QUESTIONS D’AUDIT EXTERNE

37. Le BSP a fait au Comité d’audit une présentation générale du Rapport financier du Directeur pour 2020. Le Commissaire aux comptes, le National Audit Office du Royaume-Uni et d’Irlande du Nord (NAO), a évoqué les constatations préliminaires de son audit des états financiers inclus dans ce rapport.

38. Comme cela a été le cas les années précédentes, le Comité d’audit a reçu cette présentation avant la certification des comptes, afin de lui permettre de comprendre les questions et de fournir tout conseil avant la finalisation et la certification. Cette pratique est conforme à une explication donnée par le NAO dans le passé, à savoir que le fait de présenter ses constatations au Comité d’audit après la signature du Rapport du Commissaire aux comptes diminuerait la valeur que le Comité d’audit pourrait apporter au travail et aux recommandations du NAO. Reconnaisant que le Comité d’audit agit à titre consultatif et qu’il n’approuve ni n’avalise les états financiers, il est convenu que la contribution avant la certification est plus utile qu’après l’achèvement de l’intégralité de l’exercice.

39. Le Comité d’audit a été satisfait du projet de rapport d’achèvement de l’audit du Commissaire aux comptes, notant que le travail du Commissaire aux comptes a été mené à bien conformément au plan d’audit pour 2020. Le Comité d’audit a estimé que l’évaluation par le Commissaire aux comptes des risques d’inexactitudes importantes était rigoureuse et complète. Les principales constatations de l’audit mises en évidence dans le projet de rapport portent notamment sur l’évaluation des terrains et des bâtiments et sur le passif de l’ASHI, ainsi que sur les questions obligatoires de fraude et de contrôle interne. Le Commissaire aux comptes a également mentionné que, bien qu’une partie importante des contributions fixées en retard de paiement ait été reçue en 2020, la question de la continuité des opérations continue de se poser. Des paiements supplémentaires sont certes attendus en 2021 pour apurer les soldes à recevoir plus anciens, mais ils n’avaient pas encore été reçus au moment de la rédaction du rapport. Au moment de la réunion, il a été estimé qu’aucune de ces questions ne devrait entraîner une réserve pour les états financiers de fin d’exercice 2020. En ce qui concerne le format et la présentation du Rapport financier du Directeur, il a été suggéré que le Commissaire aux comptes partage ses expériences et ses meilleures pratiques avec la Direction afin de faciliter un dialogue avec les États Membres et de contribuer à rendre le rapport financier plus compréhensible pour le lecteur moyen.

40. Au cours de l’année, le Comité d’audit a reçu trois *lettres à la direction* : deux concernant des visites de bureaux de représentant et une concernant le projet d’Hôpitaux intelligents. Le Commissaire aux comptes a souligné certaines des observations clés, citant

la gestion des risques locaux comme une question transversale dans les trois rapports. Le Commissaire aux comptes a indiqué la nécessité d'un processus plus systématique pour identifier les risques opérationnels au niveau local et a recommandé que des registres de risques locaux soient développés pour étayer les décisions et suivre les risques pertinents au jour le jour. Le Commissaire aux comptes a également abordé les questions liées aux Lettres d'accord, par exemple, à la Barbade, le contrôle du niveau de vérification, et, en Haïti, les processus qui n'étaient pas suivis. Le Comité d'audit a pris note de ces observations et a demandé des précisions sur le processus suivi par le Commissaire aux comptes pour calibrer son évaluation globale. Le Commissaire aux comptes a expliqué qu'aucune des questions signalées dans les lettres de recommandation n'était considérée comme importante pour son opinion d'audit. De l'avis du Commissaire aux comptes, l'Organisation est en bonne position par rapport aux autres organisations des Nations Unies pour ce qui est du suivi des questions découlant des visites sur le terrain. Le Commissaire aux comptes a également souligné les progrès observés dans la fonction et les tableaux de bord de conformité du BSP, notant que cela devrait être considéré comme une opportunité pour une meilleure supervision et un meilleur contrôle dans l'ensemble de l'Organisation.

41. Le Comité d'audit a également examiné le *Rapport complet de l'audit pour 2019* du Commissaire aux comptes. Le Commissaire aux comptes a mentionné trois grands domaines qui nécessitent l'attention de la Direction : *a)* la gestion financière des paiements des contributions fixées par les États Membres, *b)* la gouvernance et *c)* les ressources humaines. En ce qui concerne les contributions fixées, il a été conseillé à l'Organisation de veiller à ce que ses états financiers reflètent les réalités économiques des actifs à recevoir. En termes de gouvernance, le Commissaire aux comptes a réitéré l'importance des activités en cours pour développer des tableaux de bord de conformité et a encouragé le BSP à tirer parti du système logiciel en place. S'agissant des ressources humaines, le Commissaire aux comptes a souligné la nécessité de mieux planifier la relève dans les domaines clés, compte tenu du profil d'âge de l'Organisation.

42. Le Comité d'audit et le Commissaire aux comptes ont tous deux exprimé leurs préoccupations quant au retard de publication de la politique de lutte contre la fraude et la corruption du BSP. Le Conseiller juridique a expliqué que la politique de lutte contre la fraude et la corruption avait fait l'objet d'un examen approfondi et qu'elle était maintenant revenue au Bureau d'éthique pour validation finale. Le Comité d'audit a signalé qu'il serait bon que la politique soit publiée avant la prochaine réunion du Comité exécutif. Le Conseiller juridique a confirmé que l'objectif était le mois de juin et a estimé que la politique serait publiée dans le manuel électronique de l'OPS avant cette date.

## IX. CONCLUSION

43. Le Comité d'audit s'est félicité de la coopération dont il a bénéficié de la part de la Directrice et de la Direction. Ce soutien et cette coopération sans réserve ont été essentiels pour les progrès réalisés dans le large éventail de questions examinées par le Comité d'audit et sur lesquelles il a formulé des recommandations.

44. Les priorités du Comité d'audit pour l'année à venir seront les suivantes : *a)* révision du mandat du Bureau des enquêtes conformément aux meilleures normes du système des Nations Unies, *b)* formulation de la politique d'évaluation de l'OPS conformément aux normes du Groupe d'évaluation des Nations Unies, *c)* questions de cybersécurité et *d)* mise à jour de la gestion et de la tolérance des risques dans le contexte de la gestion du risque institutionnel.

## X. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AUDIT ÉMISES DURANT LA PÉRIODE EN QUESTION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS EN SUSPENS ÉMISES LORS DES PÉRIODES PRÉCÉDENTES

**Recommandation 1.** Le Comité d'audit recommande que le Bureau de l'audit interne facilite une évaluation externe indépendante de la sécurité informatique afin de renforcer l'indépendance et l'objectivité du processus.

**Recommandation 2.** Le Comité d'audit recommande que le Comité consultatif de l'assurance-maladie du personnel soumette une analyse concernant la viabilité de l'ASHI.

**Recommandation 3.** Le Comité d'audit recommande que le Bureau de l'audit interne inclue un audit des processus de deuxième ligne de défense concernant différents domaines de gestion, ainsi que les bureaux de représentant de l'OPS/OMS, dans son plan d'audit pour 2022.

**Recommandation 4.** Lors de la révision de la politique d'évaluation, le Comité d'audit recommande vivement d'aligner la politique sur les normes et règles du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), en particulier en ce qui concerne *a)* le processus d'élaboration et de décision du plan d'évaluation, *b)* l'approbation du plan (par le Directeur ou les Organes directeurs), *c)* l'approbation du mandat/de la méthodologie de l'évaluation à mener et *d)* l'assurance qualité des rapports, en gardant à l'esprit que l'OPS est membre de ce groupe. En outre, le Comité recommande que l'OPS soumette le projet de politique d'évaluation à un examen par les pairs (UNEG) avant de soumettre à nouveau la politique au Comité.

**Recommandation 5.** Le Comité d'audit recommande que le mandat du Bureau des enquêtes soit révisé et finalisé en tenant compte de ses observations, et comprenne des détails concernant *a)* les procédures de réception des allégations, *b)* les voies hiérarchiques du Bureau des enquêtes et *c)* le suivi des mesures prises à la suite des conclusions des enquêtes, et que le mandat révisé soit soumis à son examen.

- - -